

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

– SESSION 2025 –

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2026, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a organisé l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	26 août 2025
Période de préinscription	du 21 octobre au 26 novembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	4 décembre 2025
Epreuve d'admissibilité	19 mars 2026
Réunion du jury d'admissibilité	19 mai 2026
Epreuves d'admission	19 juin 2026
Réunion du jury d'admission	19 juin 2026

C. Inscriptions

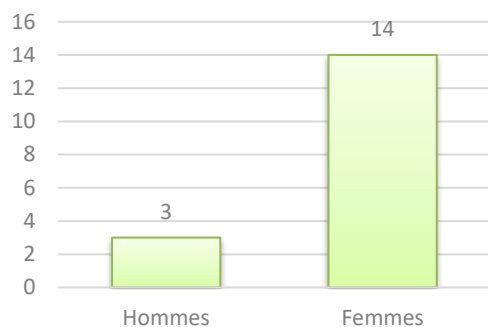
Nombre de candidats inscrits	29 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	26 candidats
Nombre candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	0 candidat

D. Profil des candidats présents à l'épreuve écrite

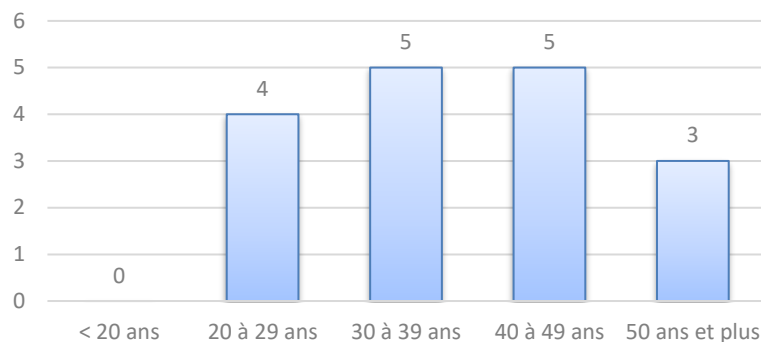
Sur 26 candidats convoqués à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, 17 candidats étaient présents :

Inscrits	Convoqués	Présents à l'épreuve écrite	
		Nombre	Taux
29	26	17	65,38 %

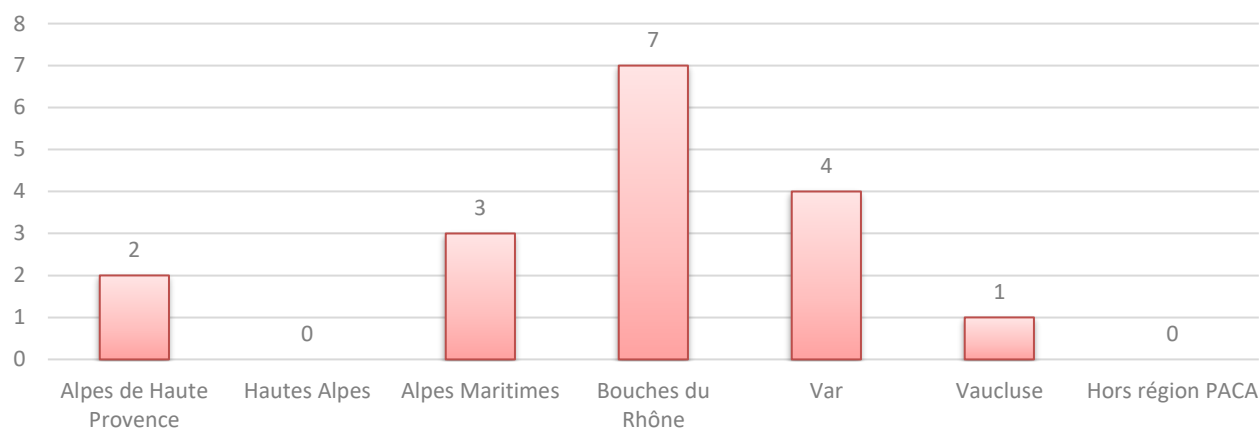
Répartition hommes/femmes



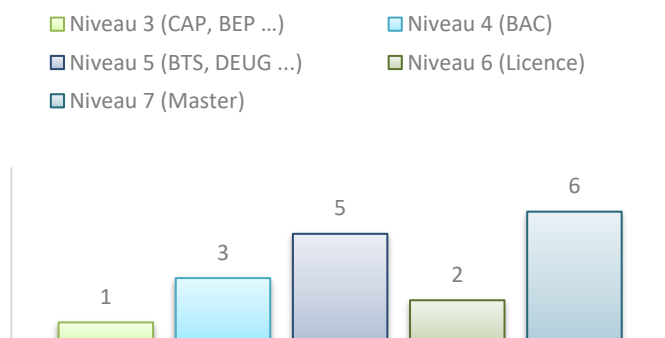
Répartition par classe d'âge



Répartition géographique

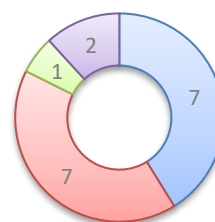


Niveau d'étude



Préparation à l'examen

Personnelle CNFPT Autres Aucune



II. EPREUVE ECRITE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

Épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure trente ; coefficient 2).

b. Dates et lieux de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 19 mars 2026 dans les locaux du CDG 05 à GAP.

B. Incident survenu lors de l'épreuve et copies litigieuses

a. Examen des incidents survenus lors de l'épreuve

Les surveillants n'ont fait remonter aucun incident.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs n'ont fait remonter aucune copie litigieuse.

C. Résultats de l'épreuve écrite

Modalités de notation (*articles R325-111 à 115 du CGFP*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat absent à une épreuve obligatoire est éliminé.

EXAMEN PROFESSIONNEL					
Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés (< 5/20)
3 à 5 questions	8,86	8,63	4,13	12,00	1

Bilan de correction :

Le sujet était bien construit et intéressant, mais les copies rendues par les candidats sont assez faibles. De nombreux candidats n'ont pas lu les documents avec assez d'attention, passant à côté de réponses qui s'y trouvaient pourtant. Les correcteurs observent aussi beaucoup de confusions sur des notions de base qui n'ont pas été bien maîtrisées.

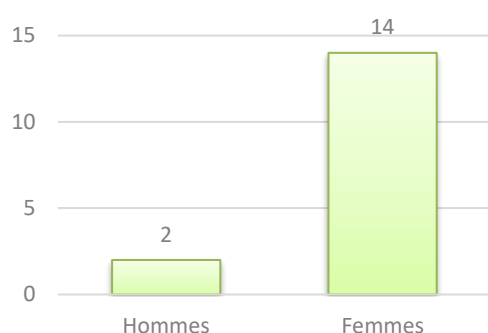
Le plus gros point noir concerne les questions sur la gestion d'équipe et la conduite de projet. Les candidats ont énormément de mal à se projeter dans un rôle de chef d'équipe. Ce manque d'aisance s'explique sans doute par le fait qu'ils exercent rarement ces missions dans leur travail quotidien.

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider les notes attribuées par les correcteurs :

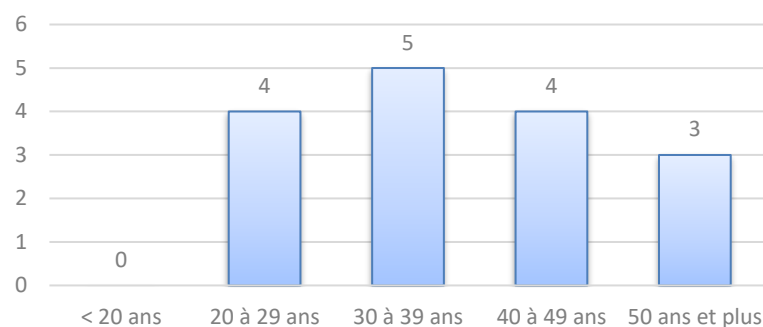
Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale
16

D. Profil des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale

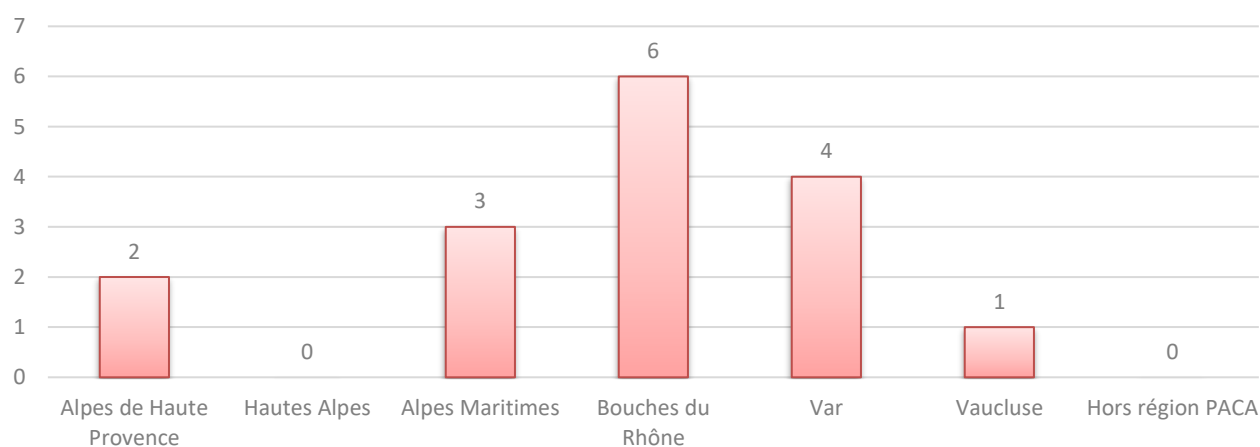
Répartition hommes/femmes



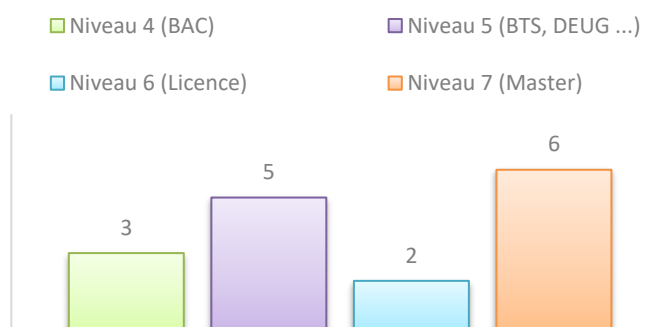
Répartition par classe d'âge



Répartition géographique

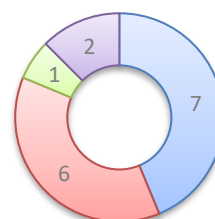


Niveau d'étude



Préparation à l'examen

Personnelle CNFPT Autres Aucune



III. EPREUVE ORALE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

Entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3)

b. Dates et lieux de l'épreuve

L'épreuve orale s'est déroulée le 19 juin 2026 dans les locaux du CDG 05 à GAP.

Sur les 16 candidats convoqués, 15 se sont présentés à l'épreuve orale (soit un taux d'absentéisme de 6,25 %).

B. Résultats de l'épreuve orale

Modalités de notation (*articles R325-111 à 115 du CGFP*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

EXAMEN PROFESSIONNEL					
Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés (< 5/20)
Entretien avec le jury	12,93	15,00	6,00	16,00	0
ADMISSION CUMULÉE	11,34				

Au vu des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider l'ensemble des notes.

Admis
12

C. Appréciation générale

Les membres du jury ont constaté un écart significatif entre les notes de l'épreuve écrite et celle de l'épreuve orale.

Les entretiens ont globalement été bien préparés, relevant du bon niveau général des candidats qui pour la plupart sont titulaires d'une Licence voire d'un Master. Cependant, les candidats ont paradoxalement éprouvé des difficultés à structurer leur présentation de manière fluide.

Par ailleurs, les échanges ont révélé une carence en matière de culture territoriale et institutionnelle, plusieurs candidats ignorant par exemple l'identité du ministre de la Culture.

Le jury invite donc les futurs candidats à ne pas négliger les fondamentaux de l'environnement territorial et le suivi de l'actualité, des compétences indispensables pour la réussite de cet examen.

Fait à Gap, le 2 juillet 2026

Le Président du jury
Monsieur Blaise MIJOLE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Mijole.', written in a cursive style.